

#### DAJI/2018/Décision/Tarifs/07

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Professionnels de l'accompagnement – Sommes-nous légitimes ? »

# Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education, Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université, Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### **DECIDE**

#### Article 1:

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Professionnels de l'accompagnement – Sommes-nous légitimes ?» organisé par la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Ce colloque aura lieu le 22 mars 2018 à Lambesc.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Plein tarif: 20,83 euros HT
- Tarif réduit (étudiants) sur justificatif : 8,33 euros HT

## Article 2:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 février 2018

Yvon Berland President d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France Tél.: +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax: +33 (0)4 91 31 31 36 - Site web: www.univ-amu.fr